

## SEANCE DU 4 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le quatre février à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LECHEVALIER Philippe, Maire.

Etaient présents : M. LECHEVALIER, Mmes PEPIN, ROSA, MM. ANSART, GLATRE, MANCEL, Mme MONLON, MM. CARON, DEPLANQUES, DIEULEVEUT, MOUCHEL

Absents excusés : Mmes BOULET, LE FLOCH, LEMIEUX, MEDARD, MOUNIER, MM. AUBE, LUCAS, MINARD

Pouvoirs : Mme MEDARD a donné procuration à M. LECHEVALIER  
Mme MOUNIER a donné procuration à Mme ROSA  
Mme BOULET a donné procuration à M. DEPLANQUES  
Mme LE FLOCH a donné procuration à Mme PEPIN  
M. MINARD a donné procuration à M. GLATRE

Madame PEPIN Odile a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

N°1402-2016

### TRAVAUX SIEGE : POSE HORLOGES ASTRONOMIQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **1 616,67 €**
- en section de fonctionnement : 0 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des Membres présents, :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- l'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

\*\*\*\*\*

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.